

remplir leur mandat, mais également du format de communication électronique de ces données; nous leur demandons également de nous faire rapport sur les moyens qu'ils auront examinés pour ramener la quantité de données requises à un niveau minimum, mais suffisant pour assurer une administration efficace des douanes.

35. La mondialisation des économies nationales fait grandir la menace de pratiques contraires à la saine concurrence fiscale. Comme il est dit dans le communiqué de Lyon, le développement de « niches » fiscales destinées à attirer des activités financières ou géographiquement mobiles peut produire une concurrence fiscale néfaste entre les États, en entraînant un risque de distorsion des échanges et des investissements et, à terme, d'effritement des assiettes fiscales nationales. Une concurrence fiscale malsaine nuit aussi à l'équité et à la neutralité du système fiscal. Aussi attachons-nous une grande importance au travail de l'OCDE à cet égard. Nous espérons que l'OCDE pourra présenter ses conclusions et ses recommandations sur ce point à temps pour que nous puissions les examiner au Sommet de l'an prochain.

UKRAINE

36. Nous encourageons l'Ukraine à relever le défi d'une réforme économique dynamisante et à créer un climat plus propice aux investissements. La réalisation de progrès immédiats au regard de l'ambitieux programme de réformes présenté par le gouvernement ukrainien l'automne dernier est essentielle à cet effort et à l'accès aux mesures financières considérables déjà offertes par les IFI et les pays donateurs. Le gouvernement doit maintenant prendre des mesures décisives pour améliorer la situation juridique des investisseurs et le traitement pratique qui leur est réservé. Cela est primordial pour le développement du secteur privé, sans quoi la réforme sera sans effet.

37. Nous avons accompli d'importants progrès dans la mise en oeuvre du protocole d'entente de 1995 avec l'Ukraine au sujet de la fermeture de Tchernobyl. Nous réaffirmons notre engagement à aider l'Ukraine, dans le cadre de ce protocole, à rassembler des fonds en vue de projets énergétiques destinés à répondre à ses besoins en 2000 et au-delà après la fermeture de Tchernobyl. Jusqu'à maintenant, des projets pour plus d'un milliard de dollars ont été acceptés. Nous demandons à l'Ukraine de poursuivre les réformes nécessaires à la croissance durable, surtout dans le secteur de l'énergie.

38. Nous reconnaissons qu'il importe d'assurer la sécurité environnementale du sarcophage qui recouvre les restes du réacteur détruit de Tchernobyl. Cette tâche dépasse indubitablement les ressources de l'Ukraine seule. Elle représente un défi de taille pour la communauté internationale. Nous avons décidé d'ajouter aux engagements que nous avons pris dans le cadre du protocole d'entente avec l'Ukraine. Nous approuvons la création d'un mécanisme de financement multilatéral à cet égard, et nous avons convenu que les pays du G-7 apporteraient une contribution de 300 millions de dollars au cours de la durée du projet. Nous demandons instamment aux gouvernements concernés et à d'autres donateurs de se joindre à nous à l'occasion d'une conférence spéciale d'annonce de contributions qui aura lieu cet automne et dont l'objectif est d'assurer la réalisation complète de ce projet.